

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 20 juillet 2023

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
Présents : 21
Votants : 28

D23.073

L'an deux mille vingt-trois,
le vingt juillet,
à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : VALENTIN Denis, SAGNET-POUGET Valérie, FABRE Jean, BLANC Sébastien, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, POUDEVIGNE Roger, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude.

Absents : RODRIGUES David, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, POQUET Pascal, CAYREL Jean-Claude, DE SOUSA Guy, SALENDRES Jean-Sébastien (pouvoir donné à BONICEL Pascale), SEGUIN Denis (pouvoir donné à SALEIL Jean-Claude), CITERIN-NORMANDIN Sylvie (pouvoir donné à POUGET Valérie), RODIER Colette (pouvoir donné à ROUCHOUX Philippe), VALENTIN Christine (pouvoir donné à FABRE Jean), JACQUES Jérôme (pouvoir donné à BADAROUX Suzanne), FERNANDEZ Florence (pouvoir donné à LAFOURCADE Noël) absents excusés.

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, PRANLONG Rémi, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D23.073: NOUVEAU DISPOSITIF DE TRANSPORT A LA DEMANDE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024

Monsieur le Président indique à l'Assemblée qu'à la demande de la Région le règlement du TAD doit être modifié. En effet, la Région souhaite éviter du TAD qui s'apparenterait à du taxi (1 seule personne par course). Après échanges avec les services régionaux, il est convenu de proposer

des lignes de TAD qui fonctionneraient pour se rendre à des lieux ou évènements précis (marché du mardi matin, maisons de santé...) de sorte que plusieurs personnes puissent bénéficier de la course et optimiser le dispositif. Les personnes continueront à faire leur demande d'inscription au TAD. Le transporteur ne passe que s'il y a au moins 1 demande.

Les réservations de TAD se feront via une plateforme régionale dès le 1^{er} janvier 2024 (par téléphone dans un premier temps).

Le projet de règlement est présenté ainsi que ses annexes relatives d'une part à la consistance et caractéristiques des services et d'autre part à la tarification en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu :

APPROUVE le projet de règlement de TAD et ses annexes en vigueur au 1^{er} janvier 2024,

DECIDE DE LANCER la consultation des prestataires de transport de personnes pour la mise en place de ce nouveau service de TAD,

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget principal,

AUTORISE son Président ou l'un des Vice-Présidents à signer ladite convention, et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 26 juillet 2023,
Le Président,

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE

Jean-Claude SALEIL